

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 847

présenté par

M. Azerot, M. Nilor et M. Chassaigne

-----

**ARTICLE 11**

À l'alinéa 5, après le mot :

« régions »,

insérer les mots :

« ou les collectivités outre-mer relevant de l'article 73 de la Constitution, et compétentes en matière de développement agricole ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à tenir compte de la réalité agricole Outre-Mer.